



EAU ET ASSAINISSEMENT À MADAGASCAR : DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES OU RENFORCER LES CAPACITÉS, FAUT-IL CHOISIR ?

Rencontre d'échanges sur les actions locales pour l'Eau et
Assainissement à Madagascar

*Organisée à Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
à Lyon le mercredi 27 octobre 2010*



Programme

Introduction. Tour de table, présentation des participants et de leurs actions à Madagascar

La coopération eau et assainissement à Madagascar : développer les infrastructures ou renforcer les capacités, faut-il choisir ?

- Introduction (pS-Eau)
- Témoignage du Grand Lyon : le projet AGIRE.
- Témoignage de l'AERM&C et du pS-Eau : le partenariat avec l'ANDEA.
- Témoignage du Gret : le projet Méddea.
- Débat

Mission d'évaluation des agences de l'eau à Madagascar : objectifs et recherche de mutualisation avec d'autres acteurs.

Ran'Eau : mise en réseau des acteurs de l'eau à Madagascar

- Bilan de l'année 2009-2010 (pS-Eau)
- Perspectives 2010-2012 et discussions.

Conclusion.

1/ Présentation des participants et de leurs actions à Madagascar

Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse : Madagascar figure parmi les zones d'interventions prioritaire pour la coopération internationale de l'agence de l'eau RM&C. L'agence y est doublement impliquée :

- Via un soutien financier à plusieurs projets portés par des associations ou collectivités du bassin
- Via une coopération technique et institutionnelle avec l'ANDEA (Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement, chargée d'organiser la gestion des ressources en eau par bassins versants à Madagascar)

Association FIDES : Cette association basée à Villeurbanne a conçu un projet d'accès à l'eau potable pour les écoles de Marohady en région Haute-Matsiatra.

Grand Lyon : la communauté urbaine de Lyon soutient ou a soutenu financièrement une dizaine des projets portés par des associations, par le biais d'un Fonds de Solidarité pour l'eau. Le Grand Lyon intervient par ailleurs via un partenariat de coopération décentralisée avec la Région Haute-Matsiatra.

ASAM : Association œuvrant à la réinsertion en milieu rural de sans abri. 10 forages ont été réalisés dans des villages de migrants sur la concession que l'ASA a reçue du Gouvernement malgache dans la région du Bongolavo à environ 200 Km à l'Ouest de Tana.

Inter Aide : Intervient dans des communes enclavées des districts de Manakara (région Vatovavy-fitovinany) et de Fénériver & Vavatenina (région Analajirofo). Un des enjeux du travail d'Inter Aide est d'appuyer le passage d'une gestion communautaire à une gestion communale.

Hydraulique Sans Frontières : L'association est présente depuis 2008 à Madagascar, et met en œuvre deux projets, l'un à Vavatenina (2009-2010 avec la région Rhône-Alpes) et l'autre dans une zone très isolée du centre-Nord (Marontandrano).

Voir liste des participants en annexe.

2/ Développer les infrastructures ou renforcer les capacités de gestion des services et de gestion intégrée des ressources en eau, faut-il choisir ?

Introduction

Vincent Dussaux, pS-Eau

Réalisation d'infrastructure et renforcement des capacités

Si l'eau est partout à Madagascar, les maladies hydriques demeurent la deuxième cause de morbidité nationale (14 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque année de maladie diarrhéique). L'accès à l'eau et à l'assainissement reste ainsi un enjeu sanitaire majeur.

Aussi, remédier aux faibles taux d'accès aux services (eau potable 41% et assainissement de base 31 %) nécessite un **développement important des infrastructures**.

Mais, par ailleurs, les structures de gestion restent faibles, et cela impacte la pérennité des infrastructures (on constate de ce fait depuis quelques années une baisse du taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain). Cette faiblesse s'explique par une réforme sectorielle et un processus de décentralisation qui ne sont pas encore aboutis, par un manque de compétences et de moyens au niveau des structures de gestion, et en particulier au niveau des communes. Aussi, assurer une gestion pérenne des services d'eau et d'assainissement à Madagascar nécessite un effort important sur le **renforcement des capacités de gestion, notamment au niveau des communes**.

Enfin, les enjeux d'un meilleur accès à l'eau potable reposent aussi dans la mise en place d'une réelle politique de gestion des ressources en eau par bassins hydrographiques. Si le Code de l'eau malgache prévoit le développement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, **les structures chargées de l'application de la GIRE ne sont pas opérationnelles et nécessitent d'importantes actions de renforcement**.

La crise politique et le secteur de l'eau

Le contexte de crise politique traversée par Madagascar depuis début 2009 impacte le développement général de Madagascar, avec l'arrêt de nombreux programmes financés par les bailleurs de fonds, et certains programmes qui continuent mais sans interlocuteurs politiques au sein du gouvernement malgache. Malgré cela, les actions de la coopération décentralisée et non gouvernementale française continuent pour la plupart, et le Ministère de l'eau continue de jouer son rôle de coordination du secteur à un niveau technique.

La coopération décentralisée entre le Grand Lyon et la Région Haute-Matsiatra

Angela Lanteri, Grand Lyon

Initiée en 2006, la coopération décentralisée du Grand Lyon avec la Région Haute-Matsiatra s'inscrit dans une logique d'appui à la décentralisation et de mise en œuvre du Code de l'eau, et poursuit trois finalités :

- Développer l'approche par bassin versant de la ressource
- Développer l'accès à l'eau et l'assainissement pour les populations
- Renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des communes

Volet GIRE

Sur le volet GIRE, la coopération s'est concentrée sur le Bassin Versant pilote d'Antarambiby, avec des enjeux importants pour l'alimentation en eau de la ville de Fianarantsoa (à l'origine d'une pénurie d'eau en 2006) :

- Etat des lieux des connaissances, identification des enjeux
- Diagnostic de terrain
- Bilan hydrique et suivi de la ressource
- Appui à la concertation pour gestion des conflits usages
- Sensibilisation de l'ensemble des acteurs à la gestion et protection de la ressource
- Proposition de périmètre de protection

Volet infrastructures

Sur le volet infrastructures, 6 chantiers ont été réalisés sur 6 communes. Ces projets d'infrastructures ont été de réels leviers pour le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale. Quelques données :

- Nature des projets : 4 systèmes d'AEPG, (dont une extension), 8 puits, 3 blocs sanitaires et 1 lavoir
- 28 km de conduites réparties sur 4 chantiers
- 39 bornes fontaines
- 9 400 bénéficiaires
- Cout des travaux : 245 000 euros
- Milieu : dominante rural

Volet renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale

Sur ce volet, le Grand Lyon a mis en pratique les approches suivantes :

- **Approche de proximité** : un nombre limité de communes ciblées car nécessité d'avoir une approche différenciée en fonction de chacune
- **Approche concrète et progressive** : les formations collent à l'actualité du projet. Le financement d'infrastructure fait prendre conscience aux communes, les manques qu'elles peuvent avoir en termes de formation. Ainsi, l'importance du « soft » émerge grâce au « Hard ».
- **Approche inclusive** au sein de la commune : les maires sont incités à partager les responsabilités avec les forces vives de la commune. Les objectifs sont l'apprentissage du travail en équipe au sein de la commune, et d'éviter la concentration du savoir autour d'une seule personne dans un souci de pérennité.
- **Approche de groupe** : les communes travaillent ensemble et partagent leurs expériences.

Globalement, s'il paraît indispensable de concilier les actions de réalisation d'infrastructures et de renforcement des capacités, la mise en pratique de cette complémentarité n'est pas toujours évidente, en raison notamment des contraintes imposées par certains bailleurs de fonds qui peuvent orienter vers la distinction de projets « soft » et de projets « hard ».

Les actions de formation « in situ », en parallèle à la réalisation des infrastructures, et destinées aux futurs gestionnaires, se sont avérées très efficaces.

Le transfert direct aux communes des financements pour les projets, les responsabilisant de facto sur la réalisation des systèmes d'eau potable et d'assainissement, a eu un effet important sur le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des communes.

La coopération entre l'Andea et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.

François Guerber, Agence de l'eau RM&C

Pierre-Marie Grondin, pS-Eau

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse est en lien avec l'ANDEA depuis 2006. L'ANDEA est l'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement, chargée de :

- La mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)
- Le recouvrement des redevances liées à l'usage des ressources en eau
- Le développement rationnel du secteur de l'eau et de l'assainissement

Une note descriptive de l'action de l'ANDEA est jointe en annexe.

6 agences de bassin

Pour la mise en œuvre de la GIRE, l'Andea doit s'appuyer sur 6 agences de bassins qui ne sont pas encore opérationnelles. Le découpage du territoire des agences, à l'origine administratif, a été redessiné par bassin hydrographiques (voir carte ci-dessous).

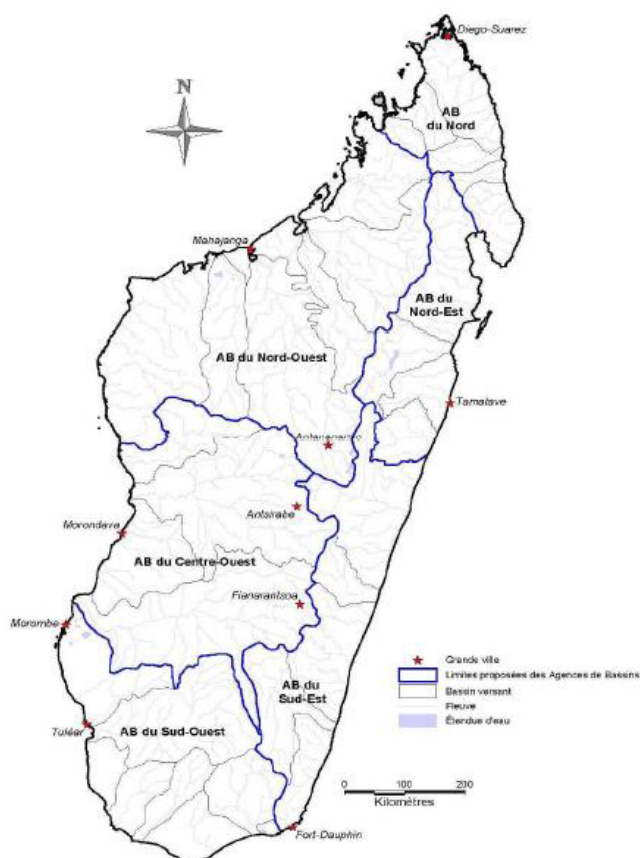


Figure 1 : Bassins hydrographiques et Agences de Bassins

Situation actuelle de l'ANDEA

Afin de redynamiser l'ANDEA, cette dernière a été mise sous la tutelle du Ministère de l'Eau fin 2008, quelques mois avant la crise politique.

Le contexte politique rend difficile la mission de l'Andea dont le personnel est très réduit (actuellement : 4 personnes).

Deux bailleurs principaux financent les activités de l'ANDEA : la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Inventaires des ressources en eau

L'Andea est en attentes du déblocage d'un fonds de 3 millions d'euros de la BAD pour faire l'inventaire des ressources sur les 3 bassins du nord. Le PNUD fait l'inventaire des 3 bassins du sud avec ses propres équipes, différentes de la BAD (même si le financement de la BAD avait été versé) et a pratiquement terminé. Globalement, le PNUD et la BAD ont très peu de communication avec l'ANDEA. L'inventaire des ressources en eau par bassins n'est pas réalisé de manière participative, comme cela est le cas en France, mais par des bureaux d'études, ce qui amoindrit l'appropriation des résultats.

Quels appuis possibles des agences de bassins françaises à l'ANDEA ?

Les agences de l'eau françaises peuvent appuyer l'ANDEA via :

1. Un appui institutionnel à la restructuration de l'ANDEA : prioriser ses activités, et revenir sur les principes fondamentaux de la GIRE, en reprenant une dimension transversale, associant notamment à nouveau le Ministère des Mines et le Ministère de l'Agriculture. Pour cela, la constitution du Fonds National des Ressources en Eau (FNRE) ne devrait plus être mise en avant systématiquement.
2. Un appui technique pour renforcer le réseau de mesures, en repartant des travaux d'inventaires actuellement en cours de réalisation.
3. Développer les activités sur un bassin pilote, qui pourrait être celui de la région de Fianarantsoa (Agence Centre Sud).

Ce serait également le moment de mobiliser l'AFD sur la question de la GIRE en accompagnement des actions des agences de l'eau. En effet, si l'eau n'est pas un secteur de concentration de l'AFD à Madagascar, l'agriculture l'est et la Gire certainement.

Le Programme Méddea, porté par le GRET

Jacques Monvois, Gret

Carte d'identité du programme :

- programme Méddea : mise en place de mécanismes durables de développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en zones rurales.
- Où ? Dans les régions du Vakinankaratra et de l'Atsinanana
- Combien de temps ? 48 mois à partir du 7 janvier 2008
- Quels bailleurs ? L'Union européenne, l'AfD, Aquassistance, le Gret, la population et les délégataires
- Avec qui ? Le Gret, Aquassistance, ONG Saint Gabriel et Taratra

Le programme a pour objectifs :

- Renforcer la maîtrise d'ouvrage communale (c'est-à-dire la capacité à décider, financer et assurer la pérennité des décisions).
- Définir, tester et valider une boîte à outils (technique, économique, méthodologique...) permettant d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les bourgs ruraux.
- Relier eau potable, assainissement et hygiène

Appui à la maîtrise d'ouvrage

L'appui à la maîtrise d'ouvrage se décline de différentes manières aux différentes étapes du programme :

- une familiarisation avec les notions de la maîtrise d'ouvrage lors d'un atelier de formation régional
- un travail sur la planification avec une partie du conseil communal organisé en commission eau et assainissement –ce travail étant validé en séance publique par le conseil au complet
- une implication directe de la commune dans la recherche d'un investisseur-gestionnaire pour la réalisation des infrastructures
- la gestion partagée d'un compte de subventionnement communal pour payer les subventions à l'investisseur-gestionnaire selon ses résultats.

Réalisation d'infrastructures

Afin de professionnaliser la gestion des infrastructures, et de mobiliser des financements privés, le programme appuie les communes pour sélectionner par appel d'offres des investisseurs-gestionnaires. Ils deviennent alors responsables de

- la réalisation des avant-projets détaillés
- la maîtrise d'œuvre des travaux
- la gestion des ouvrages pendant la durée de leur contrat.

Sensibilisation à l'hygiène

Méddea participe à l'animation du comité régional Diorano WASH Vakinankaratra et à la vie de la plateforme Diorano WASH. Méddea organise sur ses communes d'intervention la célébration de :

- la journée mondiale de l'Eau
- la journée mondiale du lavage des mains avec du savon
- la journée mondiale des latrines.

Conclusion

Globalement, les expériences exposées montrent que réalisation d'infrastructures et actions de renforcement des capacités doivent être menés de pair, être assemblés.

En particulier, les actions de renforcement des capacités des communes sont souvent indispensables pour la mise en place d'une gestion post-investissement pérenne des services d'eau et d'assainissement. De nombreux acteurs français disposent d'expériences en la matière qu'il serait utile de partager et de capitaliser.

Cependant, les budgets consacrés au renforcement des capacités sont parfois difficiles à faire accepter, tant au niveau de certains partenaires financiers qu'au niveau des bénéficiaires. Il faut les valoriser en les considérant comme une forme d'investissement, fondamental, dont l'échelle de retour est plus longue.

Quelques recommandations générales ont été formulées pour les acteurs français intervenant sur le secteur eau et assainissement :

- Privilégier les projets alliant la réalisation d'infrastructures et le renforcement des capacités : favoriser les projets qui proposent des activités de réalisation d'infrastructures et des activités de formation ou renforcement des capacités au niveau des métiers de gestion des services d'eau et d'assainissement ou des métiers de gestion des ressources en eau.
- Prendre en compte les coûts de fonctionnement des associations qui mettent en œuvre les projets, y compris éventuels les frais de siège au Nord. Si ces coûts doivent rester modérés, ils sont néanmoins nécessaires pour garantir la bonne qualité de l'action sur le terrain (phases de conception des projets, de pilotage et suivi, de capitalisation) et devraient être considérés comme éligibles à des financements.
- Généraliser les démarches évaluatives. Au niveau des évaluations ponctuelles de projets, privilégier les démarches dans un objectif de capitalisation des expériences ou de conseil, et éviter les évaluations « sanctions ». Les démarches de suivi-évaluation, outil d'aide au pilotage des projets, gagneraient aussi à se développer car elles permettent d'informer les différents acteurs associés à un projet au fil de sa mise en œuvre. Les résultats d'un groupe de travail sur ce sujet, animé par l'ARENE, el F3E et le pS-Eau, seront présentés le 26 novembre 2010 à Paris.

Annexe 1 : Liste des participants

Prénom Nom	Organisme	Mail	Téléphone
François Guerber	AERM&C	Francois.guerber@eurmc.fr	04.72.71.27.68
Robert Dumas	AERM&C	Robert.dumas@eurmc.fr	04.72.76.19.43
Bernard Michellon	AERM&C	Bernard.michellon@eurmc.fr	04.72.71.28.20
Liliane Chauffrey	AESN	Chauffrey.liliane@aesn.fr	01.41.20.19.56
Angela Lanteri	Grand Lyon	alanteri@grandlyon.org	06.59.03.44.19
Jacques Monvois	Gret	monvois@gret.org	01.70.91.92.37
Pierre-Marie-Grondin	pS-Eau	grondin@pseau.org	06.09.43.71.25
Rémi Gatineau	pS-Eau	gatineau@pseau.org	04 26 28 27 91
Philippe Mouton	pS-Eau	mouton@pseau.org	04 26 28 27 91
Vincent Dussaux	pS-Eau	dussaux@pseau.org	01.53.34.91.27
Aymeric Struyven	FIDES	astruyven@messel.emse.fr	06 60 94 44 97
Albert Gérin	FIDES	Albert-gerin@orange.fr	04 78 19 43 32
Bernard Durandea	HSF	Bernard.durandea@wanadoo.fr	04 79 69 35 08
Mylène Contini	HSF	Mylene.contini@hydrauliquesansfrontieres.org	04 79 69 35 08
Pierre Boni	ASAM	Boni.pierre@free.fr	06 20 96 30 72
Damien Du Portal	Inter Aide	Damien.duportal@interaide.org	04 67 99 90 75

Annexe 2 : Note de l'ANDEA



**NOTE EXPLICATIVE CONCERNANT LES ACTIVITES DE L'ANDEA ET
SES AGENCES DE BASSINS
(juin 2010)**

I-CONTEXTE

L'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA) est un Etablissement Public à caractère Administratif sous la tutelle technique du Ministère de l'Eau et la tutelle financière du Ministère chargé de l'Economie et du Finances.

Ses principales missions sont :

- La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)
- Le recouvrement des redevances liées à l'usage des ressources en eau
- Le développement rationnel du secteur de l'Eau et de l'Assainissement

Dans la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, l'ANDEA a comme structures déconcentrées 6 Agences de bassins et des Comités de Bassins mais elle travaille en étroite collaboration avec les Départements ministériels concernés par les ressources en eau.

Les Agences de Bassins sont découpées par grand Bassin suivant les réseaux hydrographiques, la pluviométrie et le contexte socio-économique des régions.

L'Agence de Bassins contribue à faire effectuer toutes études et recherches concernant les ressources en Eau, et informe les administrations intéressées sur les projets ou résultats obtenus. Il contribue aussi à l'exécution de tous travaux, à la construction ou à l'exploitation de tous ouvrages y afférents.

Le Comité de Bassins est l'organe de concertation, de délibération et d'orientation de la politique de gestion de l'eau d'intérêt commun au Bassin. Cet organe exécutif est composé des Représentants des collectivités territoriales et des Etablissements publics locaux, qui désignent à leur sein le Président de la Comité.

Le Comité de Bassin propose le schéma directeur d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de sa circonscription.

I-1 GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

Dans le cadre de la gestion Intégrée des Ressources en Eau, l'ANDEA est chargée

- d'élaborer les schémas Directeur National de l'Eau et de l'Assainissement,
- de mettre en œuvre les schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau élaborés par les Agences de Bassins,

- d'assurer la mise en cohérence et la réactualisation des dits schémas avec ceux des autres Départements ministériels,
- d'établir des protocoles d'échanges de données et d'informations nécessaires à la GIRE avec les entités partenaires concernés.

Pour l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau par Bassin, les Agences de Bassins :

- doivent être informés sur les études et recherches relatives aux ressources en eau ;
- contribuent et effectuent des études et recherches utiles pour le développement de leurs bassins hydrographiques ;
- planifient l'exécution du Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux dresse un constat de l'état de la ressource en eau et du milieu aquatique et recense les différents usages qui sont faits des ressources en eau existantes. Avec les documents d'orientation et les programmes de l'Etat, il annonce les priorités pour atteindre les objectifs fixés.

I-2 RECOUVREMENT DES REDEVANCES

Conformément à la loi 98-029 du 20 janvier 1999 portant Code de l'Eau et ses décrets d'application n°2003/793 du 15 juillet 2003 et n°2003/943 du 09 septembre 2003 :

Aucun travail ne peut être exécuté sur les eaux de surface, qu'il modifie ou non son régime, aucune dérivation des eaux de domaine public, de quelque manière et dans quelque but que ce soit, en enlevant momentanément ou définitivement à leurs cours ne peut être faite sans autorisation ;

Les prélèvements d'eaux souterraines ne peuvent être faits sans autorisation sauf pour des usages personnels ne dépassant pas un seuil de volume fixé par décret

Sont considérés comme prélèvements d'eau, tout volume prélevé des eaux superficielles ou souterraines relevant du domaine public de l'eau. Les opérations d'exhaure dans les mines ou d'extraction, en fouille ou au fil de l'eau, de matériaux alluvionnaires induisant des prélèvements d'eau sont considérées comme des prélèvements d'eau.

Pour l'application du Code de l'Eau, la pollution s'entend de tous déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matière de toute nature et plus généralement de tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux, en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques et radioactives, qu'il s'agisse des eaux de surface ou souterraines.

Tout acte de prélèvement ou de rejet cité ci-dessus est assujéti au paiement de redevances.

La redevance est destinée au Fonds National pour les Ressources en Eau (FNRE) en vue de financer la gestion des Ressources en Eau et le Développement du secteur de l'eau et de l'Assainissement.

La détermination de l'assiette de redevances de prélèvement est fonction du volume d'eau prélevé ou détourné. L'assiette des redevances de rejets est fonction de la qualité de pollutions déversées.

Les redevances sont mises en recouvrement par l'Agence de Bassins sur les prélèvements d'eaux de surface et superficielles effectués dans sa circonscription suivant l'ordre de recette délivré par l'ANDEA

I-3 DEVELOPPEMENT RATIONNEL DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'ANDEA mobilise et gère le Fonds National des Ressources en Eau pour une contribution au financement de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Ressources en eau suivant la priorité décrite dans la planification. Elle sert le schéma Directeur National de l'Eau et de l'Assainissement à promouvoir la coopération internationale, régionale et bilatérale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

A chaque année, le Conseil d'Administration de l'ANDEA décrète le partage de Fonds et suit son exécution.

II-SITUATION ACTUELLE

Cadre légal et réglementaire

Crée par le Code de l'Eau en 1999, l'ANDEA était mise en place en 2003. Durant ces 6 années d'existence, l'effort a été focalisé sur la finalisation des textes légaux et réglementaires relatifs au rôle et attributions de l'ANDEA.

Dans le cadre de la coordination, le Consortium des laboratoires et de recherche de l'Eau est créée par le décret n°2005-603 du 27/09/05 ;

Le décret n°2008-397 du 31 Mars 2008 fixant les modalités de la mise en place et de la Gestion du Fonds National pour les Ressources en Eau est sorti ;

Un arrêté interministériel n°16284/2008 du 11 Août 2008 fixant le taux de redevance sur le prélèvement et rejet d'eau est approuvé par les Ministères concernés.

Le manuel de Procédure et les Règlements généraux et intérieur de l'ANDEA sont finalisés.

Mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Dans le cadre de la déconcentration de l'ANDEA, la délimitation par réseau hydrographique et par climat, des Agences de Bassins a été élaboré.

A Madagascar, le concept GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) est encore nouveau, des supports de sensibilisation sur la GIRE sont élaborés et des autorités régionales sont sensibilisées.

En vue de la gestion des données sur les Ressources en Eau, l'architecture de la base de données a été élaboré, l'inventaire des ressources en eau et ses usagers a été commencé, des cartes ont été numérisées.

L'ANDEA a pu octroyer plus d'une trentaine d'autorisations de prélèvement dans tout Madagascar, arbitrer une dizaine de conflits d'usage de différents types et approuver des périmètres de protection des ouvrages de captage de l'Alimentation en eau potable.

III-OPERATIONNALISATION

III-1 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU

La disponibilité des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau par bassin est le principal objectif de l'ANDEA pour les trois futures années.

Le processus d'élaboration a commencé par la sensibilisation des partenaires du secteur de l'eau et de l'assainissement sur le rôle de tous les départements public ou privée, régional ou central, bénéficiaire ou promoteur, dans l'application de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau à Madagascar. Des campagnes de sensibilisation avec des supports médiatiques étaient menées dans différentes régions de l'île, mais beaucoup d'efforts restent à faire.

La collecte des données de base sur les ressources en eau est l'étape suivante, l'évaluation du système existant a montré que plusieurs stations de mesures implantées au niveau des réseaux hydrographiques sont vétustes et que les mesures périodiques des différents caractéristiques des cours d'eau ne sont pas faits.

La réhabilitation de ces stations est donc jugée nécessaire et urgente, mais le renforcement de capacité des Agences de Bassins pour assurer le suivi permanent du régime des cours d'eau est aussi indispensable.

La capitalisation des données collectées par rapport à l'état de la ressource en eau et les besoins potentiels des différents usagers constitue la base technique du Schéma Directeur d'Aménagement et gestion intégrée des Ressources en Eau.

En vue de la gestion des données sur les Ressources en Eau, certain nombre d'éléments, d'outils sont d'ores et déjà définis, il reste à faire la mise en place et l'opérationnalisation du Système Intégré d'Information et la diffusion des informations dans le site web.

Des partenaires financiers tel que le PNUD, la Banque Africaine pour le Développement et la Coopération Française, ont octroyés des fonds pour financer l'élaboration du schéma Directeur d'Aménagement des quelques Agences de Bassin mais le parcours est encore long.

III-2 FONDS NATIONAL POUR LES RESSOURCES EN EAU

Les produits de redevances alimentent le Fonds national pour les Ressources en Eau (FNRE) et constituent un fonds de participation du Gouvernement pour les projets d'Aménagement hydraulique et la participation de l'Etat dans les Investissements dans le secteur « Ressources en Eau »

Le FNRE contribue en outre au fonctionnement de l'ANDEA

A part de l'octroi des autorisations de prélèvement pour les nouveaux projets, l'ANDEA a commencé à régulariser la situation des industries déjà fonctionnelles pendant plusieurs années mais non soumises aux réglementations concernant le prélèvement et le rejet dans la ressource en eau.

Le recouvrement des redevances va commencer au dernier trimestre de l'année 2010 et l'utilisation du FNRE est prévue pour l'année 2011.

IV-STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

1-Pour atteindre les objectifs fixés, il faudra mobiliser et former le personnel de l'ANDEA et des Agences de Bassin.

A part de l'importance de l'implication, de la participation et de la prise de responsabilité effective de la population et des collectivités bénéficiaires, le personnel de l'ANDEA et des Agences de Bassins devra avoir un niveau de connaissance relativement haut par rapport à la Gestion Intégrée de Ressources en Eau, notamment à l'élaboration d'un schéma Directeur d'Aménagement.

Le renforcement de capacité des Ressources humaines en matière de formation est essentiel, l'ANDEA plaide au près de ses partenaires techniques et financiers de l'aider sur cette orientation.

2-L'échange de données et d'informations nécessaires à la GIRE avec les entités partenaires locales et étrangères développe la compétence des acteurs, la mise en place du site web de l'ANDEA ainsi que le développement du système Intégré d'Information de la Ressource en Eau occupent les priorités de l'institution.

Le site web est la vitrine efficace pour faire connaître l'ANDEA, mais aussi pour communiquer et informer les internautes sur ses activités. La diffusion de catalogue des données sur le site permettra aux utilisateurs potentiels de connaître la nature des données de base disponibles au niveau du Système Intégré d'Information et la façon de les procurer.

3- La sensibilisation de la population sur la préservation des bassins et de l'Environnement, la conscientisation des bénéficiaires sur la valeur économique et sociale de l'eau et la nécessité de la contribution ,même modeste ,aux charges d'investissement , à la protection et à l'entretien des aménagements et ouvrages hydrauliques ouvrages, auront des impacts sur la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement.

Des campagnes de formation et de mobilisation des utilisateurs sur le processus de la GIRE devront être accompagnées de l'opérationnalisation des Comités de Bassin.

4-L'implication des femmes dans tous les processus du projet et la considération des personnes vulnérables dans le Document de planification met en exergue le rôle de la GIRE dans la lutte contre la pauvreté.

V-PERCPECTIVE

- 1-Recouvrement National des réseaux de mesures et collecte de donnés fiables ;
- 2-Renforcement de capacité en gestion des bases de donnés et leur diffusion ;
- 3-Elaboration des schémas Directeurs d'Aménagement et de gestion des Eaux des 6 Agences de Bassins ;
- 4-Plaidoirie en faveur d'une coopération internationale, régionale et bilatérale dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement ;
- 5-Mobilisation du FNRE pour une contribution au financement de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

 **Le Directeur Général**
RAKOTONDRAZAKA Andrianarisoa